



**DIRECTION DE
L'ENVIRONNEMENT**

Service de l'Eau

**Bureau des Services
Publics de l'Eau**

47 rue Jean Jaurès
Centre Ville
BP 3718
98846 NOUMEA CEDEX

Le chef du service de l'eau à

Monsieur le Maire

Mairie de YATE
Tribu de Waho
41 lotissement municipal
98834 YATE

N° 2010-49816/DENV/SE

Nouméa, le 18 octobre 2010

Objet : Déclaration ICPE de la station d'épuration de Waho
Pièces jointes : Dossier de déclaration (4 exemplaires papier et 1 cd-rom)

Monsieur le Maire,

La station d'épuration de Waho ayant une capacité de 400 équivalents-habitants, elle est soumise à déclaration au titre de la réglementation sur les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE). Vous trouverez ci-joint le dossier de déclaration établi selon les exigences du code de l'environnement.

Je vous remercie de bien vouloir dater et signer le formulaire de déclaration, compléter le dossier avec le RIDET de la mairie et retourner cette déclaration (3 exemplaires papier et le cd-rom) à l'attention du bureau de l'environnement industriel de la direction de l'environnement (BP 3718 – 98846 Nouméa cedex).

Je reste à votre disposition pour tout complément d'information et vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.